

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **20 juin 2022 à 19 h 00** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay  
Me Serge Bizier  
Madame Martine Lampron  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général et greffier-adjoint est également présent.

**22-06-212**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**22-06-213**

**Adjudication de contrat - Dénéigement secteur SUD 2022-2023 (AO22-HV-01)**

ATTENDU l'appel d'offre no AO22-HV-01 pour le déneigement du secteur SUD 2022-2023 lancé par appel d'offres public le 18 mai 2022 ;

ATTENDU l'ouverture des offres le 10 juin 2022 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de déneigement du secteur SUD 2022-2023 au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Lizotte, au tarif forfaitaire de 170 500 \$, plus les taxes applicables et excluant les ajustements de carburant;

QUE cette dépense soit financée pour la portion 2022 à même les activités financières et la différence à même les revenus de taxes supplémentaires et pour la portion 2023 que cette dépense soit pourvue au budget de l'année 2023.

ADOPTÉE

**22-06-214**

**Servitude et Bail emphytéotique – Autorisation de signature**

ATTENDU la résolution 21-06-181 ;

ATTENDU que le projet progresse et qu'un acte de servitude et/ou de bail emphytéotique doit intervenir entre les parties;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le directeur du service des loisirs soit autorisé à signer un acte de servitude et/ou de bail emphytéotique avec le Parc Linéaire des Bois-Francis, le ministre des Transports du Québec et/ou le centre de services scolaires des Bois-Francis pour une construction à venir sur le lot 4 309 773.

ADOPTÉE

22-06-215

**Honoraires supplémentaires – Ingénierie du Faubourg Des Prés (AO21-HV-01)**

ATTENDU la résolution 21-02-039;

ATTENDU la proposition d'honoraires supplémentaires présentée par la firme d'ingénierie;

ATTENDU que la demande excède les seuils définis au règlement de gestion contractuelle de la Ville pour un traitement administratif et qu'une résolution du conseil est donc nécessaire ;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser la dépense de 19 910 \$ en honoraires supplémentaires à Avizo Experts-Conseils pour le projet mentionné en rubrique.

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt à être adopté et mis en vigueur pour l'exécution des travaux de construction du nouveau quartier résidentiel « Faubourg Des Prés » jusqu'au maximum de 5% prévu par la Loi.

ADOPTÉE

22-06-216

**Embauche d'étudiants au service des travaux publics**

ATTENDU QUE le service de voirie engage durant la saison estivale des étudiants pour accomplir le travail de voirie nécessaire au bon fonctionnement de la ville;

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et il est unanimement résolu que le conseil autorise l'embauche d'un étudiant, pour effectuer des travaux d'horticulture, d'entretien de pelouse et de voirie soit :

- Xavier Goudreau, en date du 4 juillet 2022;

Que la période d'embauche soit celle spécifiée pour chaque étudiant jusqu'au plus tard le premier septembre 2022 et ce, au taux horaire de 14,50 \$ l'heure, soit le salaire minimum majoré de 0,25\$.

ADOPTÉE

22-06-217

**Comité – Création du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels**

ATTENDU l'article 8.1 de la *Loi modifiant des dispositions législatives en matière de protection de renseignements personnels* édictant l'obligation de créer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels pour les personnes de droit public ;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu :

QUE le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels soit créé;

QUE les personnes suivantes soient membres de ce comité jusqu'à nouvel ordre :

- Dominic Doucet, directeur général
- Olivier Milot, greffier
- Marilyn Blier, directrice des ressources humaines

ADOPTÉE

**22-06-218**

**Vente d'une rétrocaveuse**

ATTENDU que le directeur du service des Travaux publics a confié la vente de la rétrocaveuse de marque John Deere, année 2012, modèle 410 KTC, numéro de série 1T0410TKPCE229827, incluant un godet 8 pieds quick attach avant, un godet 30 pouces à dent et un godet 42 pouces, le tout avec une commission de 6% au courtier vendeur Équipements CCMP inc.

ATTENDU la vente de la rétrocaveuse par le courtier Équipements CCMP Inc à Tomaté Inc. au prix de 62 000 \$;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

QUE la vente de la rétrocaveuse avec les équipements mentionnés plus haut au coût de 62 000 \$ et le versement d'une commission au courtier de 6% soit ratifiée.

QUE la trésorière soit autorisée à émettre une facture à Équipements CCMP Inc. au coût de 58 280 \$, plus les taxes applicables, soit le coût de la vente moins la commission du courtier.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**22-06-219**

**Levée de la séance**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 20.

ADOPTÉE

---

Me Olivier Milot, greffier

---

Gilles Fortier, maire